http://journallepont.ca
journallepont@hotmail.com
Le JOURNAL PONT de PALMAROLLE
Vol. 8 No 11 - Mars 2019

Groupement forestier coopératif d'Abitibi

Monsieur Sylvain Thibodeau, résident de Palmarolle, directeur de l'une de ces nouvelles coopératives

Nicolas Gagnon et Zachari Plante

Deux garçons, trois disciplines, quatre médailles d'or!

ACTION BÉNÉVOLE QUÉBEC

AMECQ

Nous sommes les experts de l'hyperlocal
Annoncez
dans les journaux communautaires!

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage Certifié AMECQ

Québec

Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10 à 15
Loisirs	19
Opinions	8
Vie communautaire	17

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	4 à 6
*Gilles Fortier	8
*Cercle de fermières	16
*Francine Gauthier	9
*Félix Goulet	18
*MFC	16
*Lise Bouillon	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.- P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administrateurs : André Chrétien
Lise Bouillon
Rédacteur en chef: *André Chrétien*

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans LE PONT

C'est une visibilité incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 $
1/4 page 25 $
1/8 page couverture 40 $
1/2 page 40 $ - Page 70 $
annonces classées 5 $

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois

Groupement forestier coopératif d'Abitibi

Il fut un temps, quand on prononçait le mot coopérative, on voyait un magasin général au centre du village dans plusieurs municipalités : Palmarolle, Roquemaure et, la dernière en lice à disparaître, celle de Sainte-Germaine. On appelait chacun de ces magasins le « Syndicat », les gens allaient faire leur épicerie au « Syndicat », appellation issue de Syndicat coopératif de consommation, ce n'était pas la CSN ou la FTQ, mais un regroupement de membres, selon la loi et la formule des coopératives, ce qui les différenciait des commerces et des institutions privées.

Si ces petites coopératives ont périclité, c'est souvent dû au manque d'intérêt et de fidélité de leurs membres. Il ne faudrait pas croire que la formule coopérative est morte. Elle existe encore, mais souvent sous d'autres formes, nos caisses populaires en sont un bel exemple.

Le Journal Le Pont de Palmarolle a eu le plaisir de rencontrer monsieur Sylvain Thibodeau, résident de Palmarolle, directeur de l'une de ces nouvelles coopératives : le Groupement forestier coopératif d'Abitibi, dont les bureaux administratifs sont situés au sud de La Sarre, en bordure de la Route 393, au carrefour de la jonction vers Macamic.

Votre journal communautaire se fait toujours un devoir de vous présenter des entreprises situées dans les limites de la municipalité; pourquoi donc vous parler de cette coop hors nos murs? Premièrement, Le Pont a dans ses objectifs d'offrir à ses lecteurs des articles à saveur locale, mais en tenant compte de la vocation d'entreprises régionales qui ont une influence positive et économique dans votre municipalité et votre milieu.

Non seulement son directeur est résident ici, mais plus de 25 membres de ce groupement sont des propriétaires de terres boisées dans nos frontières municipales. C'est donc dire que ces derniers, en plus de participer activement à cet organisme, reçoivent et profitent de ses services. Et puisqu'on parle de services dont on bénéficie, énumérons-en certains : plantation d'arbres, construction, préparation de terrains, récolte de bois vendu à maturité, ouverture et entretien de chemins forestiers, éclaircies commerciales… Tous ces travaux sont exécutés par des spécialistes qui en dressent les plans d'aménagement et d'exploitation, en tenant compte de tous les facteurs qui régissent l'exploitation durable de la forêt.

suite...

Une coop? Bien oui!

suite...

Pour rendre à terme tous ces travaux, le Groupement forestier coopératif d'Abitibi compte parmi ses employés permanents : un directeur, un ingénieur forestier, une responsable en géomatique et certification, une technicienne comptable, une secrétaire réceptionniste et huit techniciens forestiers. L'entreprise doit aussi s'assurer des services de plus de 34 entrepreneurs, propriétaires de machinerie lourde : bûcheuses, béliers mécaniques, camions, pelles, débusqueuses, etc. Quand la saison le permet on embauche aussi 16 reboiseurs et et sept débroussailleurs.

Même si l'on emploie des entrepreneurs pour les travaux mécanisés, il faut être propriétaire d'une foule d'outils et de véhicules : pick-up (14), quads (4) pour acheminer et distribuer les plants et le matériel sur les chantiers. Inutile de préciser qu'une telle flotte de véhicules, plus des bureaux et autres espaces, garages, entrepôts… exigent du personnel d'entretien et de maintenance. Ce sont donc des emplois directs que procure à la région cette entreprise coopérative dont tous les membres peuvent se réclamer fièrement propriétaires. En plus de ces emplois indirects. Si on faisait un calcul rapide, on obtiendrait un total de plus de 100 emplois permanents créés par la coop forestière.

À la question, quels sont les projets d'avenir de l'entreprise? Monsieur le directeur nous répond : d'abord, continuer à servir nos 570 membres et en augmenter l'effectif dans tout le territoire de l'Abitibi que nous tâcherons de desservir de Val-d'Or jusqu'à la frontière avec l'Ontario et le Témiscamingue.

André Chrétien

Deux garçons, trois disciplines, quatre médailles d'or!

Nicolas Gagnon et Zachari Plante, recevant la médaille d'or en badminton double. Zacchari est aussi médaillé d'or en badminton simple.

Dans la semaine du 19 janvier se tenaient à Amos les finales régionales des Jeux d'hiver du Québec. Deux jeunes garçons de Palmarolle s'y sont brillamment distingués : Zacchari et Gabriel Plante, les deux frangins, le premier âgé de 12 ans et le second de 10 ans.

Chez ces deux jeunes athlètes, Gabriel a remporté la première place (médaille d'or) en gymnastique. Puis, il s'est permis aussi, dans un deuxième temps, d'aller décrocher une seconde médaille d'or en tennis de table (ping-pong). Quant à Zacchari, c'est au badminton qu'il a remporté deux médailles d'or, l'une en simple et l'autre en double.

Soulignons aussi que ces deux jeunes Palmarollois se sont retrouvés champions régionaux en finale dans la discipline du tennis de table. Ils ont donc été confrontés l'un à l'autre, dans la joute finale, et c'est Gabriel qui a décroché la médaille d'or tandis que Zacchari récoltait la médaille d'argent.

C'est avec un immense plaisir que le Journal Le Pont de Palmarolle tient à souligner votre travail et vos performances.

Jean-Pierre Robichaud

crédit photo. Lucie Charest, le Citoyen

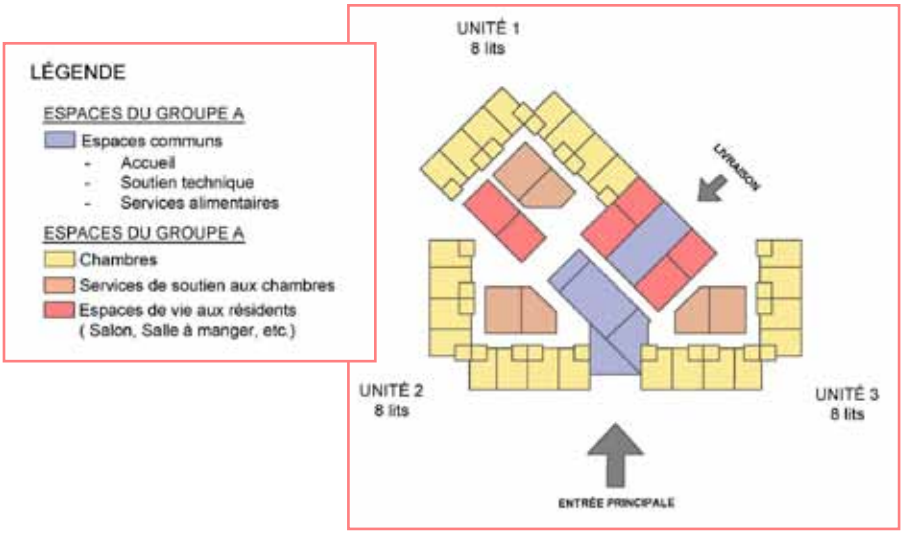

à Palmarolle

Maison des Ainés: ça bouge!

Environ 150 personnes de Palmarolle et des alentours ont assisté, le 30 janvier, à la présentation du CISSS-AT concernant la future Maison des Ainés. Rappelons que ce projet s'est mis en branle suite à la fermeture du Foyer Mgr Halde en juin dernier pour vices de structure.

Le directeur général du CISSS-AT, Yves Desjardins, en collaboration avec le comité de citoyens de Palmarolle et des représentants des villages environnants, a présenté la démarche qui mènera à l'aboutissement de ce dossier. L'étape de l'identification de la clientèle étant terminée, on a défini l'environnement physique de cette future Maison qui devra être en lien avec la Politique familiale de la Municipalité. Cet environnement devra rappeler le milieu familial et avoir un petit nombre de résidents. Il devra aussi intégrer un centre de jour et un service de répit-dépannage. Il permettra de plus des activités intergénérationnelles.

La superficie du complexe sera de 2860 m^2 et coûtera près de 13 m$. Il comprendra 24 chambres et un condo familial.

Le projet sera entériné le 7 février prochain à Ville-Marie, lors du CA du CISSS-AT. Ensuite il faudra trouver un emplacement, puis ingénieurs et architectes se mettront à l'œuvre pour préparer les plans et devis et aller en appel d'offre. Si tout se déroule comme prévu, la Maison des Ainés devrait ouvrir ses portes au printemps 2021.

Par ailleurs, la Fabrique de Palmarolle a soumissionné pour accueillir le CLSC au presbytère. Le dg du CISSS-AT a manifesté son intérêt à regarder cette offre de près.

Dernière nouvelle : À la réunion du CISSS-AT du 7 février dernier à Ville-Marie, le projet de Maison des Ainés a été entériné à l'unanimité par les membres du CA. Malgré la météo exécrable, 22 citoyens de Palmarolle s'étaient déplacés pour l'occasion.

«C'est une victoire du milieu. On a poussé tellement fort, la population était toute présente. Ce sont les premières esquisses de l'œuvre. C'est le ministère et le CISSS-AT qui feront le reste. Mais la mobilisation citoyenne se poursuivra une fois la Maison des aînés construite, cela fait partie de notre mode de vie. Nous sommes une communauté qui s'implique.» *Aline Bégin, présidente du comité*

Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES
84, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à

Jean Coutu

Capsule clin d'oeil

La vie est une tueuse :
dès que tu nais, tu es voué à la mort...

Jean-Pierre Robichaud

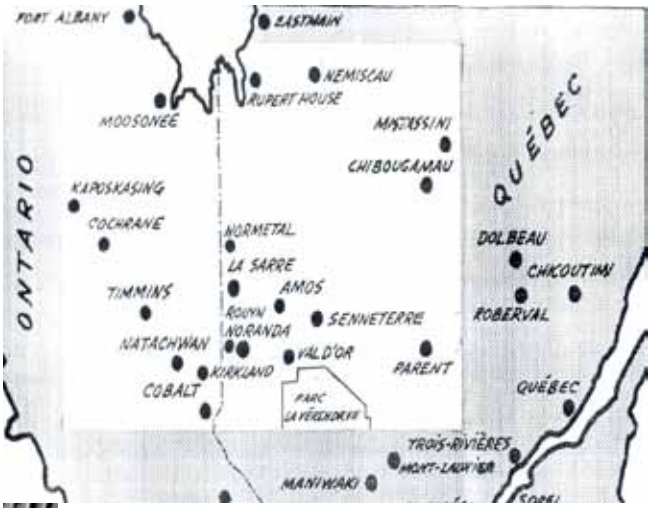

L'Abitibi, onzième province?

En 1966, pendant qu'à Montréal on inaugure le nouveau métro et qu'on dépense sans compter pour accueillir le monde à l'Exposition universelle de 1967, un mouvement de sécession prend forme en Abitibi. On ne veut rien de moins, avec le nord-est ontarien, que de créer une 11e province.

L'Abitibi se faisant pomper ses ressources au profit du Sud et n'ayant pratiquement aucun service, un groupe d'hommes d'affaires abitibiens avaient fondé ce mouvement.

« Si on ne peut pas se développer comme on le souhaite, alors, autant se séparer et se gouverner nous-mêmes », clamait à l'époque le valdorien Wilfrid Sabourin, initiateur du mouvement.

Pour l'heure, l'Abitibi économique, sociale et culturelle de 2019 ne ressemble en rien à celle de 1966. Pour une bonne part, nous avons rejoint l'ensemble du Québec. Seule la distance nous rend parfois inaccessibles des services spécialisés qui sont à des centaines de kilomètres. Néanmoins reconnaissons d'emblée qu'on n'a pas toujours tort de se sentir ignorés, voire marginalisés de la part des grands centres. Non seulement nous sommes quasi absent des bulletins de nouvelles nationaux, mais même les rapports météo nous oublient, comme si nous ne faisions pas partie de la même province que Montréal et Québec.

En preuve la récente «bombe météorologique» ou «cocktail météo» qui frappa vers la mi-janvier : «L'ensemble de la province sera touché», répétaient inlassablement les annonciateurs de catastrophes aux bulletins météo. Alors que tous les modèles prévoyaient que le fameux système éviterait de loin l'Abitibi et que nous jouirions d'un soleil radieux, les prophètes météo persistaient à dire que «l'ensemble du Québec sera affecté.»

J'ai souvenir, il y a quelques années, écoutant Samedi et rien d'autre à Radio-Canada, d'entendre Ève Christian, météorologue en résidence, annoncer ad nauseam la météo des régions du Québec en insistant sur un catastrophique -28 pour Montréal. Pas un mot sur l'Abitibi où le mercure frisait les -42 ce matin-là. Indigné d'être ignorés, je pris une photo de ma station météo et l'envoyai à madame Christian. Eh bien! dans la demi-heure qui suivit, elle se mit à donner le bulletin pour l'Abitibi et, en plus, nous étions les premiers sur le bulletin national. Parfois faut leur rappeler que nous existons….

Quelquefois, quand on semble vouloir s'intéresser à nous, ce n'est pas toujours pour les bonnes raisons. On l'a bien vu quand les condescendants écolos et bien-pensants du Plateau se sont déplacés à Malartic il y a quelques années pour venir nous dire comment gérer nos ressources. Heureusement ils se sont fait poliment rabrouer par les locaux et sont retournés chez-eux. Les fiers descendants de M. Sabourin n'ont pas besoin d'être infantilisés et sont bien capables de décider eux-mêmes de leur avenir.

Je pourrais citer plusieurs autres exemples, notamment dans les bulletins de nouvelles, où nous sommes négligés, voire oubliés. Néanmoins, notre résilience et notre détermination ont fait en sorte que nous sommes devenus une région économiquement forte avec, en 2018, le plus bas taux de chômage au Québec. Et tout ça sans faire de bruit!

Wilfrid Sabourin et son groupe d'hommes d'affaires, prônant la sécession en 1966, auraient-ils à ce point fouetté la fierté des Abitibiens pour qu'ils mettent l'épaule à la roue? Serions-nous malgré nous devenus la «11e province»?

Jean-Pierre Robichaud

La Traversée du lac Abitibi fête un quart de siècle

Du 5 au 9 mars 2019, 44 aventuriers provenant de plusieurs régions du Québec et de Kapuskasing, Ontario, braveront le froid et le blizzard et s'élanceront sur cette mer glacée. De ce fait, ils commémoreront le 25e anniversaire de la mythique Traversée du lac Abitibi, en reliant Eades en Ontario et La Sarre en Abitibi-Ouest.

Le lac Abitibi est une mer intérieure s'étirant sur une centaine de kilomètres et chevauchant la frontière entre l'Ontario et le Québec. À l'époque des coureurs de bois, au 17e siècle, les Radisson et les Lemoyne l'ont arpenté pour se rendre à la Baie James. C'était la route des fourrures.

Historique

En 1995, l'Ordre des Conquérants du Nord (qui devint plus tard ÉcoAventures), dirigé par Richard Perron, organisa la 1e Traversée du lac Abitibi, dans les traces d'Yvon Calder qui l'avait auparavant faite deux fois en solo. Cette aventure hivernale de 5 jours et 100 kilomètres, en skis et pulka, réunissait 17 participants pour cette première.

Mais Richard, à l'image de l'illustre famille Perron, voyait grand pour l'Abitibi-Ouest. Son organisme offrait un forfait tout inclus comprenant notamment les équipements, la bouffe, les guides. Et le froid en prime!

Cette formule a permis à une foule d'adeptes du plein air de s'initier au camping d'hiver. En effet, pendant 10 ans, plus de 300 amateurs y ont participé, dont des Ontariens, des Américains et des Européens.

Parallèlement à cet évènement, Richard Perron a développé, selon la même formule, la Traversée de la Baie James, soit 165 kilomètres entre Moose Factory en Ontario et Waskaganish au Québec. Cette aventure se faisait en collaboration avec des Cris de l'endroit et offrait une fusion des deux cultures du Nord et du Sud.

Or, la Traversée du lac Abitibi prit rapidement de l'enflure. Dès 1997, la troisième édition établit un record en attirant 74 skieurs, formant une interminable colonne sur le lac. Et pendant les 10 années avec Richard Perron à la barre, de 35 à 45 braves ont été présents à chaque année.

Vers 2005, par un concours de circonstances, l'évènement a presque disparu. Presque, parce qu'une poignée d'irréductibles d'Abitibi-Ouest et de Kapuskasing, parfois 4 ou 5, parfois 7 ou 8, ont persisté à chaque année à affronter le lac Abitibi, en autonomie complète.

La renaissance

À partir de 2012-2013, sous l'impulsion de France Lemire, le groupe a grossi quelque peu, réunissant parfois jusqu'à une quinzaine de participants. Et plus récemment, en 2017, quelques jeunes adeptes, dont David Poirier, Benjamin Trudel, Patrick Girouard et quelques autres, ont commencé à voir grand eux-aussi. Aussi grand que le terrain de jeu qu'est le lac Abitibi, de sorte que l'an dernier, ils étaient 39, telle une colonie de fourmis, à franchir le trajet de 100 kilomètres.

Pour l'heure, le comité organisateur entend bien souligner de façon spéciale ce 25e anniversaire. Il prévoit une conférence de presse, le 26 février, où il rappellera l'historique de la Traversée, le lancement de l'édition 2019 ainsi que la vision future de l'organisation. Par la même occasion, un nouveau logo sera dévoilé. Il figurera sur les souvenirs qui seront remis à chacun des 44 participants et également sur un chandail qui sera mis en vente pour l'occasion.

Autre particularité cette année, le comité organisateur s'associe avec la Fondation JAC dont la mission est de venir en aide aux enfants d'Abitibi-Ouest qui vivent un événement difficile en leur fournissant un soutien moral et financier. Sur chacune des 44 inscriptions, un montant de dix dollars sera remis à la Fondation.

Lise Bouillon

VIOLENCE CONJUGALE

www.justice.gouv.qc.ca/vvictimes/violence/conjugale

Si vous subissez de la violence de la part de votre conjoint, vous pouvez obtenir de l'aide ou dénoncer votre situation.

LES FORMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale peut prendre diverses formes selon :

- qu'elle vise à prendre le contrôle sur l'autre conjoint;
- qu'elle se manifeste lors d'une dispute.

Prise de contrôle

Habituellement, la violence conjugale constitue un ensemble de stratégies qu'une personne utilise volontairement afin de contrôler et de dominer son conjoint. Ces stratégies sont, par exemple :

- de la violence physique, tels des coups ou des brûlures;
- de la violence psychologique, comme des propos méprisants ou le contrôle des fréquentations de l'autre, le menant à un isolement social;
- de la violence verbale, telle que du sarcasme et des insultes;
- de la violence sexuelle, comme une agression sexuelle ou du dénigrement sexuel;
- de la violence économique, comme la saisie du revenu de l'autre ou la surveillance de ses dépenses.

Quand la violence conjugale vise à prendre le contrôle du conjoint, le plus souvent, elle s'installe graduellement dans le couple.

Dispute

Dans certains cas, une personne peut faire preuve de violence physique ou psychologique lors d'une dispute avec son conjoint. Même si ces actes violents ne visent pas à contrôler son conjoint, ils constituent de la violence conjugale s'ils sont répétés.

LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale a des effets sur la santé physique et psychologique :

- de la victime;
- de l'enfant ou de l'adolescent qui en est témoin.

Effets sur la victime

Quand une personne subit de la violence conjugale, elle peut être blessée par son conjoint. Ses blessures peuvent avoir de graves effets, pouvant même entraîner sa mort.

De plus, la victime est aussi exposée à un stress important. Ce stress a des effets physiques et psychologiques significatifs sur son développement, sa santé et son bien-être.

Par exemple, la victime peut :

- développer un syndrome de douleurs chroniques;
- développer des troubles sexuels ou alimentaires;
- avoir de l'anxiété;
- faire une dépression.

Elle peut aussi :

- perdre son estime de soi;
- ressentir de la honte ou de la culpabilité.

Effets sur l'enfant ou l'adolescent qui en est témoin

Quand l'un des parents subit de la violence conjugale, son enfant est aussi exposé à un stress important. Ainsi, même si les actes de violence ne le touchent pas directement, ils peuvent entraîner chez lui :

- des troubles anxieux ou dépressifs;
- des troubles d'apprentissage;
- un déficit des compétences sociales et des habiletés de communication.

De plus, il risque davantage d'être victime, notamment d'agressions physiques ou sexuelles.

DEMANDER DE L'AIDE

Si vous voulez de l'aide, adressez-vous à l'un des organismes d'aide présents dans votre région.

PORTER PLAINTE

Pour porter plainte, communiquez avec votre service de police.

DEMANDER UNE ORDONNANCE DE PROTECTION

Si vous voulez être protégé contre votre agresseur, vous pouvez demander une ordonnance de protection au tribunal. Un tiers peut aussi la demander pour vous.

METTRE FIN À VOTRE BAIL

Si vous ne vous sentez plus en sécurité dans votre appartement, vous pouvez mettre fin à votre bail. Le Code civil du Québec prévoit qu'un locataire peut demander la résiliation de son bail résidentiel si :

- sa sécurité ou celle d'un enfant habitant avec lui est menacée en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint, ou en raison d'une agression sexuelle, même de la part de quelqu'un qui n'est ni son conjoint, ni un ancien conjoint;
- la résiliation de son bail est une mesure de nature à assurer sa sécurité ou celle d'un enfant habitant avec lui.

Seule la personne signataire du bail doit faire la demande de résiliation. Les personnes qui occupent le logement avec la personne signataire du bail mais qui n'ont pas signé le bail peuvent quitter le logement sans faire de demande.

La résiliation du bail pour cause de violence conjugale ou d'agression sexuelle prendra effet deux mois après l'envoi d'un avis de résiliation au locateur, ou un mois après cet envoi lorsque le bail est d'une durée indéterminée ou de moins de douze mois.

Dans tous les cas, la résiliation du bail peut prendre effet avant l'expiration de ce délai si le logement est reloué ou si les parties en conviennent autrement.

Contactez-nous : lonrailleport@hotmail.com

Les journalistes à la radio et surtout à la télé, à la suite de leur reportage, sortent dans la rue pour demander l'avis ou l'opinion de monsieur ou de madame Tout-le-Monde, cela s'appelle un vox populi qui signifie voix du peuple, voix de « l'homme de la rue ». Malheureusement cela se traduit trop souvent par un vox pot-pourri. Un pot-pourri c'est un mélange de choses, de sujets et parfois de chansons que l'on raboute les uns aux autres comme pour en faire un tout pas toujours harmonieux et sensé. Quand j'entends le propos de certaines personnes, moi, le vieux Grincheux, je grince souvent des dents.

On dirait que, aussitôt que certaines gens ont un micro sous le nez, il faut qu'elles chialent contre quelqu'un, contre une situation donnée, contre un groupe, etc. Ils deviennent soudain des experts dans un domaine, des spécialistes du sujet, des psychologues qui, eux, ont la ou les solutions… On trouve un fautif, on accuse le « gouvarnement », les fonctionnaires, les institutions, les « journalisses », etc.

La semaine dernière, un verglas soudain s'est abattu sur le Québec, dans la nuit. Les trottoirs se sont transformés en allées de curling. Dès huit heures un « porteur de micro » interrogeait les passants pour leur demander comment ils se débrouillaient pour réussir à marcher sur une telle surface. Eh bien ! une dame à demi habillée, grelottante, passait aussitôt à l'accusation : « Cossé que la ville fait, y'ont pas encore étendu d'abrasif, on paye des taxes pis on a dont pas de services. » Un autre Jos connaissant ajoutait à son tour : « Moé, si je serais à place du responsable, j'aurais fait passer les chenillettes plusse de bonne heure avec du sel. » « Madame, Monsieur », à la place du reporter, je leur aurais répondu : « Chaussez vos bottes à crampons, regardez où vous marchez, attendez-vous pas d'avoir chacun un déglaceur et un épandeur d'abrasif consacré à la longueur du trottoir correspondant à celle de la devanture de votre maison… Il y a près ou plus de 10 000 kilomètres de trottoir à Montréal, on ne peut pas les traiter tous dans la même heure, dans la même nuit, dans la même journée ».

La semaine d'avant, une dame âgée d 95 ans, pensionnaire d'une résidence pour personnes âgées, décédait d'hypothermie devant la porte de son établissement parmi les plus luxueux au Québec. Oh là! On a ressorti tous les clichés traitant de la maltraitance de nos aînés. Un paquet de paramètres ont contribué à ce malheureux accident, on ne peut minimiser la gravité de la chose j'en conviens. La balade des micros a duré deux jours. Il fallait trouver des coupables : « Les propriétaires de cette maison étaient des profiteurs qui ne pensaient qu'à l'argent et qui ne traitaient pas leurs pensionnaires avec respect et dignité. » « Le gouvernement devrait faire des lois plus sévères pour surveiller ces maisons de retraite. » « C'est la faute des pompiers qui auraient dû être là… C'est la faute des employés qui n'ont pas fait leur job. » et… mettez-en!

Dans le numéro de La Presse du 6 février on apprenait qu'un propriétaire de maisons de retraite de la Montérégie se préparait à étendre son réseau de maisons de retraités pour aînés, au sud de la frontière, dans l'état de New York. Il n'avait eu aucune difficulté à obtenir les permis et les autorisations nécessaires, car le représentant de l'état se disait heureux de cet investissement, compte tenu de la réputation d'excellence de ces maisons dans la province de Québec. Malheureusement, il n'y avait pas de reporter pour lui mettre un micro sous le nez… cela n'a pas fait la une aux nouvelles de TVA.

Je suis un vieux chialeux mais, chers lecteurs, je ne suis pas pour autant un admirateur de tous les chialeux, ce pot-pourri de critiques gratuites, ça m'enrage!

Gilles Fortier

L'ampoule extincteur

Vous, souvenez vous, il y a quelques mois dans une chronique, je vous parlais d'une ampoule extincteur, la belle grosse noisette que vous voyez en serait la suite logique. Comme je vous le disais l'ampoule extincteur dégageait un gaz mortel, mais ce modèle est différent, c'est encore des produits chimiques liquides mais non toxiques, donc ceci est un extincteur à gicleur (sprinkler) sur le même principe que les gicleurs modernes, sans être raccordé à la ligne d'eau. Fabriqué par la compagnie Stop-Fire Brooklyn et date des années 50. Cette bombonne est tout en laiton (brass), dimension 12" h x 8" de diam, elle contient un liquide avec 100 lb de pression, un manomètre et un adaptateur pour la recharge, son poids est de 20 lb chargé. Pour l'utiliser, il suffit simplement de l'accrocher au centre d'une pièce et si il y a un feu la soupape du gicleur se déclenche. C'est mon frère qui m'a trouvé ça, vous pouvez voir dans quelle état elle était, mais avec une bonne dose d'huile de bras (pour le sablage) elle a repris sa couleur d'origine.

Note : voici les deux produits qu'elle contient : Chlorobromomethane et carbon dioxide. Pas trop rassurant hein ?

Drôle d'oiseau

Les maisons situées aux confins des routes, des croisées de chemin vers quatre horizons sont la providence des égarés. Ils prennent pour acquis que nous les redirigerons dans la bonne direction étant donné qu'ici, tout le monde connaît tout le monde… Mais ça n'a rien à voir parfois.

Un jour pluvieux d'automne, tous les enfants étaient à la maison et le père, parti au chantier. Survient un anglophone maigre, pâle, timide, embarrassé, pas un mot de français, trempé jusqu'aux os et transi de froid. Il cherche son chemin et essaie maladroitement de se faire comprendre. Tous les yeux se fixent sur lui. La mère l'invite à entrer et lui offre la soupe chaude qu'il accepte d'emblée. Le voici à table qui mange avec nous. Et le drôle eut lapé le tout en un moment.

Hors de sa vue, à ce moment revenant de l'étable, le frère aîné signale de la porte entr'ouverte l'atterrissage dans la cour d'un drôle d'oiseau au long bec, très spécial, jamais vu, aux ailes mouillées, vulnérable, empêtré dans ses plumes, à la merci du mauvais temps. Tous se précipitent aux fenêtres. À tous, il nous fait pitié. Pourra-t-il seulement voler encore?

Dans notre esprit aussitôt se tisse le lien entre les deux oiseaux. Coïncidence et synchronisme. Le hasard existe-t-il vraiment? Ou des faits semblables en apparence ont-ils une raison d'être en synchronie qui nous échappe encore? On a envie de croire que l'un annonçait l'autre. Et que tout est matière à distraction dans une famille de douze enfants à table.

RÉSEAU 50+

REGROUPEMENT PROCHES AIDANTS ABITIBI-OUEST

CLUB DES 50 PLUS LA SARRE

Invitation à la population d'Abitibi-Ouest

27 mars 2019 • 9 h à 11 h 30
Centre Desjardins Jean Coutu, Salle St-André
11, 4e Avenue Ouest, La Sarre
Ressource invitée: Carolle Touzin, infirmière retraitée
Infomations : 819-768-2142

- La différence entre les *Directives médicales anticipées* et *l'Aide médicale à mourir*.
- La différence entre l'aptitude et l'inaptitude à consentir aux soins.
- Quelles sont les situations cliniques visées par les *Directives médicales anticipées*?
- Comment exprimer ses volontés en cas d'inaptitude à consentir a des soins?
- À qui revient la responsabilité des décisions lors d'absence de directives et sans représentant légal?
- Est-ce possible d'annuler le formulaire une fois transmis?
- Comment se procurer le formulaire et comment le compléter.
- Période de questions.

Prochaine séance du conseil
4 mars 2019
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.

QUI CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

Pour toute urgence, lorsque le bureau est fermé (soir et fin de semaine), vous pouvez contacter le contremaître du garage, Yvan Harvey sur son cellulaire au 819-333-8635. Le contremaître jugera des actions à entreprendre en fonction de l'urgence.

Nous vous demandons, s'il vous plaît, par respect de la vie privée, de ne contacter aucun autre employé ou conseiller municipal chez lui. La personne responsable désignée est uniquement monsieur Harvey.

LE NUMÉRO DE MATRICULE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Veuillez prendre note qu'à la suite de la rénovation cadastrale effectuée il y a quelques années, les numéros de matricules ont tous changé. Si vous effectuez vos versements de taxe par Internet ou à votre institution financière, il est important de vérifier le numéro de matricule que vous utilisez lors de votre paiement, afin d'éviter des erreurs dans votre dossier, car il y a encore plusieurs citoyens qui n'inscrivent pas le bon numéro. Le numéro de matricule est inscrit dans le centre vers la droite de votre compte de taxes et débute par le chiffre 2 ou 3 et se termine par une série de zéros, exemple 2XXX-XX-XXXX 0 000 0000. Si vous recevez plusieurs comptes de taxes, vous devez faire un paiement différent pour chaque compte de taxes et veillez à inscrire le numéro de matricules se rapportant à chacun de vos comptes.

Nous vous remercions pour votre collaboration!

MESSAGE IMPORTANT!

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Vous êtes un nouveau propriétaire à Palmarolle depuis peu? Vous n'avez pas encore reçu votre compte de taxes? À la mi-février, vous auriez dû le recevoir. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez Kathleen Asselin au 819-787-2303 au poste 24.

Lorsque vous achetez une nouvelle propriété, il peut y avoir un délai de 3 à 4 mois, parfois plus, après la signature du contrat chez le notaire, avant que la Municipalité ne reçoive de la MRC les nouvelles informations. Il est donc possible que le compte de taxes de votre propriété, que nous avons envoyé en début d'année, ait été expédié à l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Municipalité, car les taxes municipales se rattachent à l'immeuble et non au propriétaire. Il est de votre responsabilité de vous informer de l'état de vos taxes! Veuillez noter que la Municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes au courant de l'année, lorsqu'il y a un changement de propriétaire.

L'ancien propriétaire a le devoir d'informer le nouveau propriétaire de toute correspondance qui lui parvient et de la lui remettre, concernant son ancienne propriété. En aucun temps la Municipalité n'est responsable des délais de transmission des informations en provenance des notaires ou de la MRC! Tant que les mises à jour de la part de la MRC ne nous sont pas parvenues, nous ne pouvons pas faire de changement dans le rôle d'évaluation. C'est donc à vous, nouveaux propriétaires, de nous en informer le plus rapidement possible puisque, comme il a été dit plus haut les délais pour recevoir ces nouvelles informations sont très longs! C'est à votre avantage de nous informer! Et cela évite bien des inconvénients et bien des maux de tête!

C'est dans la nuit de samedi à dimanche
9 et 10 mars 2019 à 2h du matin...

qu'on avance
nos horloges!

CHANGEMENT D'HEURE!

N'oubliez pas d'ajuster vos horloges!

C'est dans la nuit le samedi à dimanche, du 9 au 10 mars, à 2 heures du matin, que l'on doit avancer nos horloges d'une heure!! Bon retour à l'heure d'été!!

C'est aussi le temps de changer les piles de votre avertisseur de fumée!

Le changement d'heure est un bon indicateur qu'il est temps de se préparer pour les semis, pour ceux qui jardinent!! Il y a plusieurs variétés de fleurs, légumes et les fines herbes qui doivent être semés d'avance à l'intérieur!

ÉLECTIONS PARTIELLES

conseiller municipal

Suite aux élections partielles du 1er février dernier, le poste de conseiller municipal au siège numéro 2, vacant depuis le 31 décembre dernier, a été comblé par l'élection par acclamation de monsieur **Raymond Roy.** Bienvenue à M. Roy au sein du conseil municipal!

LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF…

Lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2019,
et de la séance ordinaire du 4 février 2019
le Conseil municipal a, entre-autre…

- Adopté le budget pour l'année 2019, incluant : les dépenses de fonctionnement, le programme triennal d'immobilisations, les taux de taxes foncières, le taux de taxe relatif au service d'eau et d'égout;
- Appuyé le *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue* (CREAT) dans le projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue et manifesté son désir d'accueillir une telle borne à Palmarolle;
- Appuyé la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) à faire appel à notre député fédéral dans leur revendication d'élargir les catégories de projets admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec* (TECQ);
- Autorisé l'émission d'un permis de sollicitation porte-à-porte à la *Fondation canadienne du rein Section Abitibi-Témiscamingue* dans le cadre de leur campagne de financement annuelle du 1er au 30 avril prochain;
- Présenté une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du Volet 2 du programme de sécurité civile en cas de sinistre;
- Autorisé la conseillère Lyne Vachon à assister à la conférence des *Journées de la persévérance scolaire 2019* qui se tiendra à La Sarre;
- Autorisé la signature d'une entente avec la SPCA Abitibi-Ouest pour l'année 2019, entente qui sera effective après l'adoption de son nouveau règlement sur le contrôle des animaux domestiques;
- Autorisé les achats d'appareils d'entraînement pour le Studio Santé Desjardins pour le montant autorisé à la résolution 10-09-279, soit 8 975.20 $;
- Statué sur la nouvelle tarification des abonnements du Studio Santé Desjardins;
- Refusé la dépense pour la mairesse d'aller à Ste-Perpétue pour la visite une maison des aînés suite au refus du CISSSAT de défrayé les frais dudit voyage;
- Autorisé l'embauche d'un animateur au Comité Jeunesse pour le local des jeunes;
- Donné l'avis de motion concernant l'adoption à une séance ultérieure, d'un nouveau règlement abolissant et remplaçant les *Règlements 256 et 278* sur le contrôle des animaux domestiques.

Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca .

ADOPTION DU BUDGET 2019

Lors de la séance extraordinaire sur le budget tenue le 29 janvier dernier, les membres du conseil municipal ont adopté le Budget 2019 de la municipalité. L'ordre du jour des sujets traités lors de cette séance étaient : L'adoption du budget 2019; l'adoption du programme triennal d'immobilisations; l'adoption des taux de taxes foncières; l'adoption du taux de taxation relatif à la compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables; l'adoption du taux de taxation relatif à la tarification du service d'eau et d'égout. En voici le résumé disponible pour le public.

REVENUS		
Taxes	1 598 349,00 $	
Tenant lieu de taxes	24 700,00 $	
Services rendus	97 515,00 $	
Imposition de droits	40 500,00 $	
Intérêts	21 000,00 $	
Autres revenus	185 510,00 $	
Transferts	135 451,00 $	
	REVENUS TOTAUX :	**2 103 025,00 $**

DEPENSES		
Administration générale		
Conseil municipal	33 760,00 $	
Application de la loi	0,00 $	
Gestion financière et administrative	225 558,00 $	
Greffe	17 157,00 $	
Evaluation	45 249,00 $	
Autres	33 438,00 $	
Total administration générale		355 162,00 $
Sécurité publique		
Police	90 377,00 $	
Sécurité incendie	110 263,00 $	
Sécurité civile	0,00 $	
Sécurité autres	11 256,00 $	
Total sécurité publique		211 896,00 $
Transport routier		
Voirie municipale	201 926,00 $	
Enlèvement de la neige	98 183,00 $	
Éclairage des rues	10 500,00 $	
Circulation et stationnement	1 000,00 $	
Total transport routier		311 609,00 $

Hygiène du milieu		
Eau et égout	136 142,00 $	
Matières résiduelles	200 210,00 $	
Cours d'eau et plan gestion	4 984,00 $	
Protection de l'environnement	4 000,00 $	
Total hygiène du milieu		345 336,00 $
Santé et bien-être		
Logement social	2 500,00 $	
Autres	10 891,00 $	
Total santé et bien-être		13 391,00 $
Aménagement, urbanisme et développ.		
Aménagement, urb	53 733,00 $	
Promotion et dével	12 930,00 $	
Rénovation urbai	43 342,00 $	
Total aménag, urban et développ.		110 005,00 $

Loisirs et culture			
	Frais d'administr	0,00 $	
	Centre communa	31 696,00 $	
	Aréna et patinoir	149 389,00 $	
	Piscines, plages et	2 728,00 $	
	Parc et terrain de	48 167,00 $	
	Autres objets	96 020,00 $	
	Bibliothèque	17 521,00 $	
Total loisirs et culture			345 521,00 $
Frais de financement			
	Dettes à long ter	86 304,00 $	
	Autres	0,00 $	
	Total frais de financement		86 304,00 $
Remboursement en capital			
	Remb. Capital inf	323 801,00 $	
Total remb. En capital			323 801,00 $
DÉPENSES TOTALES :			**2 103 025,00 $**
RÉSULTAT AVANT INVESTISSEMENT :			**0,00 $**

INVESTISSEMENT		
Administration générale	10 860,00 $	
Sécurité publique	0,00 $	
Transport	188 661,00 $	
Hygiène du milieu	64 032,00 $	
Loisirs et culture	0,00 $	
Aréna	50 600,00 $	
Parcs et terrains de jeux	5 000,00 $	
Soccer	0,00 $	
Studio santé Desjardins	8 975,00 $	
Embellissement	0,00 $	
Centre communautaire	107 759,00 $	
Urbanisme et développement	0,00 $	
Produit destiné à la revente	0,00 $	
Total section investissement		435 887,00 $
RÉSULTAT APRÈS INVESTISSEMENTS :		**-435 887,00 $**

SOURCE DE FINANCEMENT			
Excédent de fonctionnement fonds réservés	0,00 $		
Subventions	303 668,00 $		
Solde disponible règlement d'emprunt fermé	0,00 $		
Surplus accumulé non affecté	0,00 $		
Total source de financement		303 668,00 $	
EMPRUNT À LONG TERME ÉMIS			
Total emprunt à long terme		132 219,00 $	
TOTAL SOURCES DE FINANCEMENT			**435 887,00 $**

DÉTAIL SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS			
Rémunération des élus	**Rémunération**	**Allocation**	**Total**
Maire	4 483,23 $	2 241,68 $	6 724,91 $
Conseiller	1 494,45 $	747,22 $	2 241,67 $
Total rémunération des élus			**8 966,58 $**

DÉTAIL DES TAUX DE TAXES		
Taxe foncière générale	1,0214%	**Total foncière générale**
Sécurité publique	0,1903%	1,2551%
Camion citerne - 237	0,0144%	par tranche de 100 $ d'évalutation
Camion incendie -269	0,0135%	
Camion Benne - 311	0,0140%	
Service dette générale - 289 (15%)	0,0015%	
Taxe secteur vidange étang aéré - 289 (85%)	0,0182%	
Taxe de secteur macadam Rg 4 et 5 Est et Ouest	100 $ / unité	
Eau unité de logement	328,00 $	
Vidange unité de logement	185,00 $	

Secteur urbain - Taxation 2019		Charge fiscale pour une valeur imposable de		Charge fiscale pour une valeur imposable de	
		143 497,94 $	**159 640,00 $**	**184 200,00 $**	**245 600,00 $**
Taxes foncières générales	1,0214%	1 465,62 $	1 630,49 $	1 881,34 $	2 508,45 $
sécurité publique	0,1903%	273,06 $	303,78 $	350,51 $	467,35 $
Service dette générale - 289 (15%)	0,0015%	2,12 $	2,36 $	2,72 $	3,63 $
vidange étang aéré - 289 (85%)	0,0182%	26,11 $	29,04 $	33,51 $	44,68 $
Camion citerne - 237	0,0144%	20,63 $	22,95 $	26,48 $	35,31 $
Camion incendie - 269	0,0135%	19,33 $	21,51 $	24,82 $	33,09 $
Camion Benne - 311	0,0140%	20,13 $	22,39 $	25,84 $	34,45 $
vidange	185,00 $	185,00 $	185,00 $	185,00 $	185,00 $
eau	328,00 $	328,00 $	328,00 $	328,00 $	328,00 $
Total		**2 340,00 $**	**2 545,52 $**	**2 858,22 $**	**3 639,96 $**

Secteur rural - Taxation 2019		Charge fiscale pour une valeur imposable de		Charge fiscale pour une valeur imposable de	
		143 497,94 $	**159 640,00 $**	**184 200,00 $**	**245 600,00 $**
Taxes foncières générales	1,0214%	1 465,62 $	1 630,49 $	1 881,34 $	2 508,45 $
sécurité publique	0,1903%	273,06 $	303,78 $	350,51 $	467,35 $
Service dette générale - 289 (15%)	0,0015%	2,12 $	2,36 $	2,72 $	3,63 $
vidange étang aéré - 289 (85%)	0,0182%				
Camion citerne - 237	0,0144%	20,63 $	22,95 $	26,48 $	35,31 $
Camion incendie - 269	0,0135%	19,33 $	21,51 $	24,82 $	33,09 $
Camion Benne-311	0,0140%	20,13 $	22,39 $	25,84 $	34,45 $
vidange	185,00 $	185,00 $	185,00 $	185,00 $	185,00 $
eau	0,00 $				
Total		**1 985,89 $**	**2 188,48 $**	**2 496,71 $**	**3 267,28 $**
Augmentation par rapport à 2018		334,36 $	371,98 $	429,21 $	572,28 $

Moyenne du rôle 2018	116 855,00 $	130 000,00 $	150 000,00 $	200 000,00 $
Augmentation moyenne de 22,8%	26 642,94 $	29 640,00 $	34 200,00 $	45 600,00 $
Moyenne du rôle 2019	143 497,94 $	159 640,00 $	184 200,00 $	245 600,00 $

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook:
https://www.facebook.com/eauOBVAJ/

Économie de l'eau potable

Les québécois utilisent chacun environ 589 L d'eau par jour, ce qui correspond à 50% de plus que la moyenne canadienne (MAMROT, 2014). C'est un écart qui augmente depuis les dernières années, malgré le grand effort collectif, qui a baissé notre consommation de près de 200 L en 4 ans.

De plus, 73 % de la population abitibienne consomme de l'eau souterraine, à laquelle il faut porter une attention particulière; il est important de permettre aux sources d'eau de se recharger.

Notre eau n'est pas inépuisable, c'est une richesse que nous devons protéger!

Dans la maison

Dans la salle de bain

- Remplacez les vieilles toilettes par de nouveaux modèles à faible débit, avec des réservoirs de 6 litres ou moins;
- Assurez-vous que votre toilette et vos robinets ne fuient pas;
- Fermez le robinet d'eau lors du brossage des dents, du rasage ou lavage des mains et du visage;
- Utilisez un pommeau de douche à faible débit.

Dans la cuisine

- Garder de l'eau froide au réfrigérateur au lieu de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle soit froide;
- Installez un aérateur de robinet pour réduire le débit d'eau;
- Utilisez des électroménagers à faible consommation d'eau;
- Isolez vos tuyaux d'eau afin d'éviter de gaspiller de l'eau pendant qu'elle se réchauffe.

À l'extérieur

- Récupérez l'eau de pluie pour arroser votre pelouse, vos plates-bandes et pour laver votre voiture;
- Évitez d'arroser de façon excessive;
- Arrosez tôt le matin pour éviter que l'eau ne s'évapore;
- Lavez votre voiture à l'aide d'un sceau d'eau, au lieu d'utiliser un boyau d'arrosage.

L'empreinte d'eau

Lorsqu'on parle de consommation d'eau, on pense généralement à l'eau que l'on touche directement. Or, notre empreinte est beaucoup plus large que ça! L'eau qui sert à faire pousser les fruits et légumes que l'on mange ou à produire les vêtements que l'on porte doit aussi être prise en compte!

L'eutrophisation

L'eutrophisation est le processus par lequel un lac se transforme progressivement en marais, en tourbière puis se redéveloppe en forêt. C'est un phénomène naturel qui se déroule sur une très longue période de temps, généralement sur des dizaines de milliers d'années. Toutefois, les **activités humaines** accélèrent le processus d'eutrophisation, entre autres par notre rejet excessif de phosphore et d'azote dans l'environnement. Il est alors possible d'observer ce phénomène sur **des dizaines d'années**.

Comment l'eutrophisation se développe-t-elle ?

Par l'accumulation de nutriments dans l'eau, les végétaux vont croître plus rapidement. Ils vont créer une couche verte sur le dessus de l'eau qui va empêcher la lumière du soleil de pénétrer, ce qui va causer la mort des végétaux en profondeur. En se décomposant, la quantité d'oxygène présent dans l'eau diminue et entraîne la mort des poissons. C'est par l'accumulation de ces «déchets» au fond que le lac se dégrade petit à petit.

Comment limiter notre apport en phosphore ?

- Aménager une **bande riveraine** sur notre terrain
- Restreindre l'utilisation **d'engrais** et choisir des fertilisants à libération lente et sans phosphate
- Ne pas fertiliser dans la bande riveraine
- Veiller à la conformité et au bon entretient de **l'installation septique**
- Utiliser des **produits ménagers** biodégradables et sans phosphate
- Contrôler le **ruissellement** en aménageant le terrain de façon naturelle

Saviez-vous que…

Les algues bleu vert peuvent être un signe d'eutrophisation et peuvent développer des toxines dangereuses pour l'homme ?
Si vous en apercevez, faites-nous en part !

Mouvement des femmes chrétiennes

Dolores Guertin-Audet

JÉSUS, FÉMINISTE EN SON GENRE

C'est surprenant n'est-ce pas?

Dans ***JÉSUS ET LES FEMMES*** (Novalis 2018,) Enzo Bianchi montre que si l'Église a bel et bien érigé, historiquement, des structures de domination des hommes sur les femmes, il n'en est pas de même de Jésus.

Bianchi ouvre son ouvrage sur une rétrospective de la situation peu brillante des femmes aux temps bibliques. Ce retour dans le temps permet de mieux saisir à quel point Jésus fut au coeur d'une communauté singulière voire scandaleuse, pour les gens de son époque. Les femmes en effet n'avaient pas le droit de tout quitter pour suivre un maître; or Jésus, lui, les accepte, écoute leurs déceptions et les intègre dans son milieu de vie.

L'attitude libérale de Jésus envers la gente féminine s'affirme encore davantage quand on examine la façon avec laquelle il abordait chacune des femmes qu'il croisait, que ce soit l'hémorroïsse , la Syro Phénicienne ou la veuve de Naïm; Jésus a pardonné à la pécheresse aux yeux des pharisiens qui l'avaient jugée et se sont mis à douter de la force de Jésus (Luc 7, 39 à 47) «Si cet homme était un prophète, il saurait que c'est une pécheresse...» Jésus conclut: « Celui à qui on pardonne peu, montre peu d'amour » Il en est de même pour la confiance.

Jésus donnait de l'importance à ces femmes qui demandaient de les guérir , il tenait compte de la valeur qu'il y avait en chacune. Bianchi met en évidence que la liberté de Jésus à l'égard des codes culturels discriminants de son époque, il avait comme objectif entre autres d'en délivrer les femmes. Autrement dit, sa liberté cherchait à susciter la liberté- et l'égalité.

Comme Église, pourrions-nous être un phare dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes?

Cercle de fermières

Hélène Gauthier, comité des communications

Malgré l'annonce d'une tempête, onze personnes ont assisté à notre réunion mensuelle. La Saint-Valentin a été soulignée car c'est la fête de l'amitié aussi.

Nous avons eu de l'information sur le plan stratégique que le conseil provincial a instauré pour mettre en pratique les changements aux cercles de fermières du Québec, et ce, depuis 2018 jusqu'à 2023. On nous a informées que les rapports deviendront numériques et que des cours seront offerts. Il y aura également des vidéos informatives sur le rôle des différents postes au sein des conseils d'administration local et régional. Tout ce remaniement stratégique a pour but de faciliter l'accès à l'information en ayant une communication virtuelle ou en vidéo-rencontres. Des vidéos sur les techniques en arts textiles faciliteront la compréhension des demandes pour les concours. De plus, vous pouvez suivre les Fermières du Québec sur You Tube. Nous vous invitons à y jetez un coup d'oeil!

Il a été aussi question du suicide, de l'aide que l'on peut avoir, du soutien dont, entre autres, par la Bouée d'Espoir. Dans un autre ordre d'idées, s'il y avait des personnes intéressées à se faire aller les méninges, un groupe pourrait se former pour le Gym Cerveau. De tels groupes existent déjà dans plusieurs municipalités. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre municipalité.

La rencontre du printemps se tiendra le 9 mars 2019, à Villebois. Le coût du repas est de 15 $ par personne et nous devons faire parvenir notre réponse pour celui-ci avant le 27 février.

Eh! La relâche s'en vient, avez-vous pensé une activité à faire avec vos jeunes?

Pièces demandées pour le ***congrès régional à Rouyn-Noranda*** le 11 mai 2019 : celles-ci doivent être apportées au local des Fermières le 15 avril.

Demandes pour la rencontre du 13 mars :

- Arts textiles : mitaines faites à partir de matériel recyclé;
- Art culinaire : brioches.

Centre de femmes l'ÉRIGE
TU ES INTÉRESSÉE? CONTACTES-NOUS!
(819) 333-9706
ducoeurauventre@hotmail.com
Centre de Femmes l'Érige
35, 3e Avenue Ouest, La Sarre

Mais qu'est-ce qu'une assemblée de cuisine me direz-vous?

C'est une technique de mobilisation des citoyennes souhaitant participer à l'élaboration de moyens visant à améliorer les conditions de vie des femmes.

De façon plus précise, l'assemblée de cuisine permettra aux femmes des différentes municipalités de faire valoir leurs besoins en lien avec le groupe d'achats et d'apporter leurs idées concernant différentes problématiques présentes sur leur territoire. Tout cela dans un environnement convivial.>

Lynn Marcoux
Chargé de projet
Groupe d'achats d'aliments pour femmes

Karolane Quirion
Stagiaire en travail social au Centre de femmes l'Érige
819-333-9706 Poste: 224

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1er	2 13 h à 16 h Comptoir familial
3	4 13 h Baseball poche **20 h Réunion conseil municipal**	5 13 h à 16 h Comptoir familial	6	7 13 h à 16 h Comptoir familial	8	9 13 h à 16 h Comptoir familial
10	11 13 h Baseball poche	12 **Tournoi baseball poche** **Club 50+ La Sarre** 13 h à 16 h Comptoir familial **19 h 30 Réunion Chevaliers de Colomb**	13 **19 h 30 Fermières**	14 13 h à 16 h Comptoir familial	15	16 13 h à 16 h Comptoir familial
17 *Maison des aînés à Palmarolle* 14 h Assemblée citoyenne + comité exécutif (à l'église)	18 13 h Baseball poche	19 13 h à 16 h Comptoir familial	20	21 13 h à 16 h Comptoir familial	22	23 13 h à 16 h Comptoir familial
24 31	25 13 h Baseball poche	26 13 h à 16 h Comptoir familial **Tournoi baseball poche Dupuy**	27	28 13 h à 16 h Comptoir familial	29	30

Félix Goulet

Un simple mené !

On ne se fera pas de cachette, la pêche blanche sans mené mort ne serait probablement pas aussi efficace. Toute fois dans cette chronique, je vous donne quand même quelques petits trucs afin de profitez pleinement de cet appât.

Premièrement, comment bien le placer sur votre hameçon. Il est primordial que le mené soit placé à l'horizontale une fois descendu près du fond. Pour ce faire, enfoncé un peu en arrière de la nageoire dorsale la pointe de l'hameçon dans le dos et ressortez sous le ventre. Ensuite enfoncez à nouveau l'hameçon dans le ventre en dirigeant la pointe vers la tête. Comme un poisson avale toujours une proie tête première, c'est dans cette position que vous aurez les meilleurs résultats.

Dans ce premier cas, un hameçon simple était utilisé. Si cependant vous utilisez un trépied, vous n'avez qu'à enfoncez deux pattes dans le ventre du mené. Certain pêcheur prenne aussi la précaution de détacher le trépied de sur l'émerillon avant de l'appâter. À ce moment, on passe la hampe en entier au travers du ventre en sortant dans le dos. Placez deux pattes le long du corps du mené et la dernière dans le ventre de l'appât en direction de la tête. Replacez l'hameçon sur l'émerillon et le tour est joué.

Maintenant, à quelle hauteur au-dessus du fond doit-on disposer nos appâts. Il y a une multitude de théorie à cet effet. Pour ma part j'y vais à environ 8 pouces. Un fait à considérer, est que la vision d'un poisson est orientée vers le haut. Comme ces yeux sont positionné sur le dessus de sa tête, son champ de vision le portera à regarder en hauteur. Donc, il sera avantageux de placer son mené plus haut et non trop près du fond. D'autant plus que si vous placez votre appât près du fond les lottes se feront un plaisir à saisir ce dernier.

Voilà, de simples détails qui sont d'une grande importance qui j'en suis sur vous feront prendre plus de doré. Bonne fin de saison de pêche blanche !

Sentiers de plaisance à Palmarolle

Voilà que nous plongeons dans le plus beau de la merveilleuse saison qu'est l'hiver.
Que vous soyez équipé ou non pour pratiquer les sports d'hiver, ce n'est pas important.

Prendre l'air est bon pour le moral surtout en pleine nature. Heureusement plusieurs sentiers à Palmarolle vous offre cette possibilité. Que ce soit à la piste cyclable Desjardins en raquette, dans nos nombreux sentiers du Domaine paradis, à pied, en raquette ou encore en "Fatbike", sans oublier notre superbe sentier de ski de fond à la sortie sud du village.

Tous ces sentiers aussi magnifiques les uns que les autres vous sont accessibles gratuitement.

Sortez-vous dégourdir les jambes et profitez par le fait même de l'hiver pendant qu'elle est encore à nos portes.

Merci une fois de plus à nos super bénévoles pour l'entretien de ces nombreux sentiers. Vous faites un travail impeccable! Réal Morin, Allan Fortier, Jean-Guy Ayotte, Marc Tanguay et François Mercier ainsi que toutes vos familles.

Hockey rural

Le 17 février dernier avait lieu une belle activité pour nos Braves de Palmarolle. En effet, le groupe de jeunes hockeyeurs et leur famille se sont déplacés en direction de Rouyn-Noranda pour assister à un match des Huskies contre l'Océanic de Rimouski. Se sont joint à nous à l'aréna I Am Gold, les équipes de Macamic, Taschereau et Ste-Germaine. Ce fut donc toute la ligue de hockey rural et leur famille qui ont assistés à ce match totalisant un peu plus de 208 personnes.

Cette activité plus qu'appréciée de nos jeunes Braves a été possible grâce à la direction des Huskies et la Corporation des loisirs qui ont pris en charge les frais de déplacement ainsi que les frais d'entrée de tout le groupe.

Heureusement, cette superbe activité s'est terminée par une victoire de 5 - 1 pour nos Huskies! Un énorme merci aux Huskies et à la corporation des loisirs de Palmarolle!

Studio Santé Desjardins

NOUVELLE TARIFICATION EN VIGUEUR!

Tarification Studio Santé - 2019

	Prix	TPS	TVQ	Total	$/ mois
Adultes					
1 semaine	8,70 $	0,44 $	0,87 $	10,00 $	
1 mois	34,79 $	1,74 $	3,47 $	40,00 $	40,00 $
3 mois	86,98 $	4,35 $	8,68 $	100,01 $	33,34 $
6 mois	160,90 $	8,05 $	16,05 $	185,00 $	30,83 $
1 an	234,83 $	11,74 $	23,42 $	270,00 $	22,50 $
Étudiants					
1 semaine	6,96 $	0,35 $	0,69 $	8,00 $	
1 mois	17,40 $	0,87 $	1,74 $	35,00 $	35,00 $
3 mois	43,49 $	2,17 $	4,34 $	85,00 $	28,33 $
6 mois	73,93 $	6,52 $	13,01 $	150,00 $	25,00 $
1 an	130,46 $	6,52 $	13,01 $	235,00 $	19,58 $
Couples (2 pers.)					
1 semaine	13,05 $	0,65 $	1,30 $	15,00 $	
1 mois	60,88 $	3,04 $	6,07 $	70,00 $	70,00 $
3 mois	152,21 $	7,61 $	15,18 $	175,00 $	58,33 $
6 mois	239,18 $	11,96 $	23,86 $	275,00 $	45,83 $
1 an	352,25 $	17,61 $	35,14 $	405,00 $	33,75 $
Familles (4 à 6 pers.)					
1 semaine	17,40 $	0,87 $	1,74 $	20,00 $	
1 mois	60,88 $	3,04 $	6,07 $	69,99 $	69,99 $
3 mois	152,21 $	7,61 $	15,18 $	175,00 $	58,33 $
6 mois	260,93 $	13,05 $	26,03 $	300,00 $	50,00 $
1 an	434,88 $	21,74 $	43,38 $	500,00 $	41,67 $

Le coût est de 5$ la séance pour les personnes qui ne sont pas abonnées.
Vous devez toutefois vous présenter sur les heures d'ouvertures afin d'y avoir accès.

Également, un dépôt de 20,00$ est demandé à tous les nouveaux abonnés afin d'activer la puce qui donne accès au Studio Santé de 5h à 23h.
Ce dépôt est payable une seule fois et est remboursé lorsque celle-ci est rapportée.

DÉFINITIONS:

Étudiant:	Enfant et adolescent de 18 ans et moins et personne de 18 ans et plus pouvant prouver qu'il est aux études (carte étudiante valide)
Adulte:	Personne de 18 ans et plus.
Couple:	2 adultes qui habitent à la même adresse résidentielle.
Famille:	Au moins 3 personnes qui habitent à la même adresse résidentielle comprenant un ou deux adultes et des enfants âgés de 18 ans et moins.

Réservez votre table dès maintenant!

Tables de 8 personnes au coût de 60.00$ par personne.
819-787-2284

Disco Patin

Surveillez notre page Facebook pour plus de détails!

Les Loisirs de Palmarolle Inc

Une deuxième Disco Patin aura lieu le 9 mars prochain à l'Aréna Rogatien Vachon!

VOTRE CAISSE
VOUS INFORME

Profitez des **avantages d'être membre** d'une coopérative de services financiers c'est avoir accès à des rabais, remises en argent, bonifications de taux et exclusivités liés aux produits et services financiers Desjardins.

Également, nos services d'assistance téléphonique **gratuits** sont offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par une équipe d'experts pour obtenir de l'aide en matière de vol d'identité, de voyages et de succession.

À la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, être membre sera toujours ... un avantage !

RABAIS DE 3 JOURS SUR L'ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS

Vous prenez des vacances au soleil cet hiver ? Optez pour l'Assurance voyage Desjardins et, en tant que membre, profitez d'un rabais de 3 jours sur votre assurance.

Certains imprévus en voyage peuvent être vraiment désagréables et même coûter très cher. Soins de santé d'urgence, annulation de voyage, perte de bagages… Nous sommes là pour vous !

Pour obtenir un prix, visitez Assurancevoyagedesjardins.ca.

DÉPÔT DIRECT – UN RACCOURCI PAYANT

Opter pour le **dépôt direct**, c'est vous assurer que les montants qui vous sont dus suivent le plus court chemin vers votre compte.

Vos remboursements d'impôt et les montants que vous recevez chaque mois du gouvernement sont des exemples de versements que vous pouvez inscrire au dépôt direct.

N'attendez plus, inscrivez-vous au **dépôt direct!**

PRENEZ PART AUX DÉCISIONS DE VOTRE CAISSE !

Posez des questions sur les activités et les résultats de votre caisse et exprimez votre point de vue. Utilisez votre droit de vote pour adopter les règlements ou encore décider de l'utilisation des excédents de la Caisse. Élisez les dirigeants qui siégeront au conseil d'administration.

Comment? En participant à **l'assemblée annuelle de votre Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest :**

Lundi 15 avril 2019, 19 h à la Salle Desjardins au 500, rue Principale à La Sarre !

ÊTRE MEMBRE **DESJARDINS**
A SES **AVANTAGES** !
desjardins.com/avantages

Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest